



L'enfouissement des déchets nucléaires à Bure entériné par le parlement français

Portée par les sénateurs Gérard Longuet et Christian Namy, la Proposition de Projet de Loi (PPL) sur les modalités de création d'un centre d'enfouissement stockage réversible en couche géologique profonde des déchets radioactifs de haute et moyenne activité à vie longue a dernièrement été entérinée à l'Assemblée nationale par une vingtaine de députés présents sur 577 (!!!). Le texte avait été approuvé le 17 mai 2016 au Sénat par 333 voix pour et 10 voix contre.



Galerie souterraine du laboratoire de Bure (Crédits photo : Bertrand Degove)

Au terme d'un vote dénué de tout suspense puisque tout avait été ficelé la semaine dernière en commission, 3,5 % des personnes censées représenter le peuple ont donc pris une décision engageant les générations futures sur des millions d'années. Notons au passage que le déontologue de l'Assemblée nationale n'a pas vu le moindre conflit d'intérêt à ce que le texte en question ait été rapporté par le député Christophe Bouillon, qui n'est autre que le

président de l'ANDRA (Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs), agence justement chargée d'enfouir les déchets nucléaires à Bure. Normal. Normal aussi que le ministre de l'environnement et de l'énergie, à savoir Ségolène Royal, préfère aller faire des *selfies* avec des footballeurs plutôt que d'assister au « débat » parlementaire.

Désormais approuvée par le parlement français, la loi autorise par ailleurs le lancement de la phase industrielle et expérimentale dite pilote du futur centre d'enfouissement. Présenté comme une avancée démocratique issue des conclusions du débat public pipé de 2013, cette sorte de *crash test* sort en réalité tout droit du chapeau puisqu'étant quasiment absente des nombreuses contributions dudit « débat public », comme l'ont démontré les travaux de la fédération Mirabel-Lorraine Nature Environnement. Cette pseudo phase pilote, à la durée ridiculement courte pour conclure quoi que ce soit, a été inventée de toutes pièces, tout comme la notion de réversibilité, pour atténuer les craintes et faire accepter l'inacceptable.

Même si la décision d'exploitation relève du pouvoir exécutif par décret après enquête publique, cette mascarade nous entraîne désormais pour des millions d'années. D'autant plus que dans la mesure où le projet de loi émane du parlement et non du gouvernement, aucune étude d'impact n'est obligatoire (!!!).

Alors que la décision la plus logique que devrait peut-être commencer à prendre ce pays à la démocratie en lambeaux serait déjà de fermer le robinet de la production de déchets nucléaires ...

© Groupe BLE Lorraine – Tous droits réservés